

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ARTICLE 1

Par arrêté n°2019/183 en date du 25 juin 2019, le Maire de la Commune du MONETIER-LES-BAINS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision générale d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Commune du MONETIER-LES-BAINS.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire vise principalement à permettre le maintien et le renouvellement de la population en proposant une offre de logement adaptée, à consolider l'activité économique autour des activités touristiques mais aussi dans le cadre d'une vie à l'année, à maintenir et développer les équipements, services et réseaux nécessaires à une vie au village et à l'accueil touristique, à définir une stratégie d'aménagement du territoire limitant la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et luttant contre l'étalement urbain, et à intégrer le patrimoine paysager, bâti et environnemental dans les projets d'aménagement communaux.

ARTICLE 2

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune du MONETIER-LES-BAINS.

Du fait du SCoT applicable sur le territoire, la délibération d'approbation devient exécutoire dès sa transmission au Préfet et si les autres formalités ont été effectuées.

ARTICLE 3

Madame Agnès VIAUD, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Marseille.

ARTICLE 4

Il sera procédé du **Lundi 22 Juillet 2019 14 heure 30 au vendredi 23 Août 2019, 16 heures 30 inclus**, à une enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune du MONETIER-LES-BAINS, pour une durée de **33 jours** sous la responsabilité de Madame le Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 5

Le dossier sera consultable sur les sites internet www.monetier.com et <https://www.registredemat.fr/plulemonetierlesbains>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie à l'adresse suivante : plulemonetierlesbains@registredemat.fr

ARTICLE 6

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé à la Mairie sise Place Novalesse 05220 Le Monétier-les-Bains, **du lundi 22 juillet 2019 (14h30) au vendredi 23 août 2019 (16h30) inclus afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil de la Mairie (sauf jours fériés ou pour raisons exceptionnelles) :**

Lundis et Vendredis de 14h30 à 16h30 sauf les vendredis 26 juillet et 23 Aout 2019 de 13H30 à 16h30, et le lundi 5 Aout de 14h30 à 17h30

Mardis et jeudis de 9h00 à 11h00 ET de 14h30 à 16h30 sauf le mardi 13 Aout de 14h30 à 17h30

Mercredis de 9h00 à 13h00 ET de 13h30 à 16h30

ARTICLE 7

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur support papier à la Maire sise Place Novalesse 05220 Le Monétier-les-Bains aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6.

Le dossier d'enquête publique sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie du Monétier-les-Bains aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6.

ARTICLE 8

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête susmentionné, sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse <https://www.registredemat.fr/plulemonetierlesbains>, être adressées par écrit à l'attention de Madame le commissaire enquêteur à la mairie sise place Novalesse 05220 Le Monétier-les-Bains, ou par email à l'adresse « plulemonetierlesbains@registredemat.fr » en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le plan local d'urbanisme du MONETIER-LES-BAINS » et à l'attention de Madame le commissaire enquêteur.

ARTICLE 9

Madame le Commissaire enquêteur sera présent et recevra les observations écrites et orales du public à la Mairie sise place Novalesse 05220 Le Monétier-les-Bains :

- le vendredi 26 juillet 2019 de 13h30 à 16h30,
- Le mercredi 31 Juillet 2019 de 13h00 à 16h00
- Le lundi 5 Août 2019 de 14h30 à 17h30
- Le mardi 13 Août 2019 de 14h30 à 17h30
- Le vendredi 23 Août 2019 de 13h30 à 16h30

ARTICLE 10

Le projet a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

ARTICLE 11

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique et fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Anne-Marie FORGEOUX, Maire de la Commune du MONETIER-LES-BAINS.